

Le dispositif ÉCLAIR est appelé à remplacer les autres dispositifs d'éducation prioritaire à partir de septembre 2011.

É-CLAIR : ÉDUCATION PRIORITAIRE DÉLAISSÉE ET PRÉCARITÉ GÉNÉRALISÉE

**Le point au 3 mai 2011 concernant les mouvements de personnels vers les postes
CLAIR dans l'académie d'Aix.**

- Malgré les faux-fuyants du rectorat depuis plusieurs mois, c'est devenu une évidence chiffrée : afin de pourvoir les 34 postes à profil ECLAIR dans les établissements du secondaire concernés, il n'y a eu que 12 candidatures spontanées...
- Même en admettant que toutes ces candidatures soient retenues et réparties sur des postes différents, il restera 22 postes vacants qui seront donc confiés à des TZR affectés à l'année, ou plus probablement, vu le peu de TZR disponibles, à des contractuels ou à une succession de vacataires...
- Alors qu'un des buts affirmés du dispositif était la stabilité des personnels, c'est un peu hasardeux.
- SUD Education Bouches-du-Rhône dénonce fermement ce désinvestissement de l'Etat dans les quartiers qui en ont le plus besoin.

SUD Education Bouches-du-Rhône préconise des mesures énergiques qui permettraient de rendre les postes de titulaires plus attractifs qu'ils ne le sont à l'heure actuelle :

- **Diminuer le temps de présence devant élèves**, dans ces établissements, en l'abaissant à 14 heures pour un temps plein. Compenser par des heures de concertation inscrites dans la ventilation des services.
- **Limiter les effectifs de classe à 23 élèves** et à 20 en moyenne sur l'établissement.
- **Affecter une assistante sociale à temps plein** dans chacun de ces établissements.
- **Renforcer l'autonomie pédagogique** des enseignants (dans le cadre des programmes nationaux) dans ces établissements.
- **Rétablir les moyens de vie scolaire supprimés** et n'affecter sur des postes de surveillance que des assistants d'éducation.